



*Signataires : Jean-Pierre Tombola, Diego Esteban, Jacques Jeannerat*

*Date de dépôt : 5 mars 2024*

## **Proposition de motion** **pour un renforcement des droits démocratiques des Suisses de l'étranger**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le droit des Genevoises et Genevois de l'étranger à participer aux opérations électorales fédérales et cantonales depuis leur pays de résidence ;
- que plus de 800 000 Suisses sont inscrits auprès des représentations suisses à l'étranger en 2022, soit près de 11% de la population suisse résidant à l'étranger selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- que 79% des Suisses de l'étranger disposent des droits politiques ;
- les 33 050 Suisses de l'étranger inscrits dans le canton de Genève, représentant 12% du corps électoral ;
- que seulement 7388 Genevois de l'étranger ont participé au scrutin du 18 juin 2023, soit un taux de participation de 22,5%, alors que pour le même scrutin ce taux était de 42,5% pour les électeurs vivant à Genève ;
- les défis et obstacles spécifiques à l'exercice du droit de vote depuis l'étranger, qui influent sur le taux de participation,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place l'envoi gratuit des enveloppes de vote depuis les pays de résidence *via* les ambassades suisses ;
- à fixer un calendrier pour la remise en service du vote électronique ;

- à réaliser, en concertation avec la Confédération, toute autre mesure facilitant l'exercice par les Suisses de l'étranger de leurs droits démocratiques.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Les Suisses de l'étranger intéressés gardent des contacts réguliers avec la mère patrie, le plus souvent par le biais des contacts familiaux, et/ou en s'abonnant aux journaux de leur canton tels que la Tribune de Genève, Le Temps, Le Courrier, etc.

Toutefois, les Suisses de l'étranger doivent faire face à de nombreux défis : la distance avec le pays complique la tâche d'accès aux informations sur les objets des votations, les listes de personnalités, les candidats en lice et les programmes politiques des partis en campagne. Ils doivent également prendre en charge les coûts des envois postaux des enveloppes de vote, etc. Tous ces défis ont pour conséquence la faible participation aux scrutins et votations de nos concitoyens vivant à l'étranger.

### ***Nécessité de réparer une inégalité***

Plus spécifiquement, les Suisses de l'étranger doivent payer les frais de retour de leurs enveloppes de vote de l'étranger vers la Suisse. Au regard du nombre de votations annuelles (minimum 4 fois par année) en plus d'élections, les frais postaux peuvent peser lourd sur le budget des personnes à faible revenu, notamment les personnes âgées et retraitées qui doivent compter chaque sou avant de dépenser. Au-delà du désir de continuer à exercer leur droit démocratique, les frais de retour d'enveloppes de vote peuvent constituer un frein avec, pour conséquence, la résignation entraînant ainsi la faible participation aux scrutins et votations.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2022, la population des Suisses de l'étranger a franchi le seuil des 800 000 ressortissants, soit près de 11% de la population suisse, autant dire environ un Suisse sur dix. Leur nombre a augmenté de 1,5% par rapport à 2020. La plupart de ces ressortissants résident en Europe (501 600 personnes, soit 64%). Indépendamment du continent où ils se trouvent, ils sont majoritairement âgés de 18 à 64 ans, soit 79% des Suisses de l'étranger en âge de voter. Selon l'OFS, 23% des Suisses de l'étranger ont 64 ans ou plus. Reflet d'une Suisse multiculturelle, ils sont également nombreux à posséder plusieurs nationalités (75%).

Les Suisses de l'étranger peuvent voter par correspondance ou directement au service des votations et des élections (SVE)<sup>1</sup>. Ils doivent voter

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/voter-depuis-etranger>

dans le canton de leur inscription en tant que résidents et résidentes à l'étranger<sup>2</sup>. Les ressortissants suisses conservent leur droit de vote lorsqu'ils résident à l'étranger<sup>3</sup>. Les Suisses de l'étranger votent dans leur dernière commune de domicile<sup>4</sup>. Les expatriés doivent voter soit par correspondance soit en personne<sup>5</sup>.

Lors des élections ou des votations fédérales, l'électorat suisse établi à l'étranger doit relever différents défis pour voter, mais la complexité des situations est différente d'un canton à l'autre. Le droit de vote est une affaire cantonale, y compris pour les Suisses de l'étranger qui doivent voter en tant que résidents et résidentes à l'étranger. Ces derniers n'ont pas besoin de se rendre en Suisse pour voter sur les objets fédéraux et participer aux élections fédérales.

Afin que les Suisses de l'étranger puissent réfléchir suffisamment à leur choix, le matériel de vote leur est envoyé six semaines avant les élections au Conseil national et pour le premier tour des élections au Conseil des Etats (démarche autorisée pour Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, les Grisons, le Jura, Neuchâtel, Soleure, Schwytz, le Tessin et Zurich).

### **Qu'en est-il pour le canton de Genève ?**

L'évolution du nombre de Suisses de l'étranger enregistrés dans le canton de Genève est publiée chaque année dans le rapport de gestion de l'Etat de Genève. En 2021, nous recensons 31 000 électeurs suisses de l'étranger, 32 385 en 2022 et 33 382 en fin d'année 2023.

Selon le service des votations du canton de Genève, 33 050 Suisses de l'étranger inscrits dans le canton de Genève représentant 12% d'électeurs genevois vivaient à l'étranger en 2023. Lors des votations du 18 juin 2023, seulement 7388 Genevois de l'étranger ont participé au scrutin du 18 juin 2023, soit un taux de participation de 22,5%, alors que pour le même scrutin ce taux est de 42,5% pour les électeurs vivant à Genève.

---

<sup>2</sup> <https://www.swissinfo.ch/fr/politique/comment-votent-les-suissees-de-l-%c3%a9tranger/48769462>

<sup>3</sup> <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/vivre-etranger/schweizerinnen-und-schweizer-im-ausland/cinquieme-suisse/droit-vote-election.html>

<sup>4</sup> <https://www.swisscommunity.org/fr/voter-et-participer/droits-politiques>

<sup>5</sup> [https://www.swissinfo.ch/fr/politique-federale/%c3%a9lections-2019\\_qui-peut-voter-en-suisse-et-qui-ne-peut-pas/45264666](https://www.swissinfo.ch/fr/politique-federale/%c3%a9lections-2019_qui-peut-voter-en-suisse-et-qui-ne-peut-pas/45264666)

Face à cette situation, il revient au Grand Conseil de prendre des mesures visant à faciliter l'exercice du droit démocratique de nos concitoyens vivant à l'étranger. Ces mesures consistent à faciliter leur accès aux informations sur les programmes et les candidats des partis en campagne et les objets des votations. Une autre piste à explorer est celle de la gratuité du retour des enveloppes de votes/élections via les ambassades suisses des pays de résidence de nos concitoyens, ce qui pourrait rétablir une certaine égalité ou équité de traitement avec l'électorat vivant en Suisse dont le retour des enveloppes de vote est préparé.

Le vote électronique représente la meilleure solution pour renforcer les droits démocratiques, et contient le plus de potentiel pour augmenter la participation électorale des Suisses de l'étranger. En attendant la solution du vote électronique qui pourra sans doute faciliter et augmenter le taux de participation aux scrutins et aux votations, il est temps de corriger cette inégalité, en mettant en place la gratuité du retour des enveloppes de vote/élections via les ambassades suisses des pays de résidence de nos concitoyens.

Afin que les Suisses de l'étranger puissent réfléchir suffisamment à leur choix, le matériel de vote leur est envoyé six semaines avant les élections au Conseil national et pour le premier tour des élections au Conseil des Etats (démarche autorisée pour Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, les Grisons, le Jura, Neuchâtel, Soleure, Schwytz, le Tessin et Zurich).

Au niveau fédéral, juridiquement tout est prêt pour aider les Suisses de l'étranger, mais la donne change dans la pratique pour plusieurs raisons.

La distance complique la tâche s'agissant de s'informer sur les partis et les candidats en lice. Le choix devient difficile face aux documents électoraux très denses et complexes.

Il est difficile d'étudier en profondeur les programmes des partis et ceux des candidats en lice.

Il y a un écart du taux de participation entre les électeurs vivant en Suisse et celles et ceux vivant à l'étranger, et il existe peu d'études permettant de mieux en comprendre les raisons.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu des explications qui sont présentées, je vous prie de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Source et documentation sur le site du DFAE :

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/vivre-etranger/schweizerinnen-und-schweizer-im-ausland/cinquieme-suisse.html>

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/vivre-etranger/schweizerinnen-und-schweizer-im-ausland/cinquieme-suisse/statistiques.html#:~:text=En%202022%2C%20la%20population%20des,environ%2064%25%20vivent%20en%20Europe>

Statistiques sur le site de l'OFS :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/suisses-etranger.html>

Publication de l'OFS :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.gnpdetail.2023-0233.html>

Résultats pour les votations par année (attention : avant juin 2015, sans les Suisses de l'étranger) :

[https://statistique.ge.ch/domaines/17/17\\_03/tableaux.asp#4](https://statistique.ge.ch/domaines/17/17_03/tableaux.asp#4)

Pour les élections :

[https://statistique.ge.ch/domaines/17/17\\_02/tableaux.asp](https://statistique.ge.ch/domaines/17/17_02/tableaux.asp)